



COMMUNE DE BLAVOZY

Place de la Mairie

43 700 Blavozy

tél : 04 71 03 00 19

PLAN LOCAL D'URBANISME

A-1a – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER - LISTE



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2015

Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2019

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2019



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio VIVALDI
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

COMMUNE DE BLAVOZY

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

et des bois et forêts soumis au régime forestier

Pour chaque type de servitude, un guide méthodologique comportant les fondements juridiques ainsi que les bases méthodologiques de numérisation est disponible sur l'espace interministériel de l'information géographique, à l'adresse suivante :

<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/le-guide-methodologique-de-numerisation-des-sup-a3137.html>

LISTE DES BOIS ET FORÊTS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

BOIS ET FORÊT CONCERNÉS	TEXTES DE RÉFÉRENCE	SERVICE RESPONSABLE
<ul style="list-style-type: none">- Forêt sectionnale de Salins- Forêt communale de Blavozy	Article L.211-1 et suivants du code forestier	Office National des Forêts Délégué départemental de Haute-Loire Résidence Bel Anis 3, rue de l'École Normale 43750 Vals-près-Le-Puy

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) Monuments historiques</p> <p>Code AC1</p> <p>- Ferme Paradis-La Montjoie de Montferrat, en totalité y compris la cour avec son cailloutis, le puits, l'abreuvoir et la cheminée de la cuisine avec sa potence et ses réserves d'eau (cadastre A n°548)</p>	<p>Concernant les mesures de classement et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-1 à L 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-52, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97.</p> <p>Concernant les mesures d'inscription et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-25 à L 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-53 à R 621-68, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97.</p> <p>Concernant l'adossement à classé et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM) code du patrimoine : articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96</p>	<p>Inv. MH le 11 octobre 2004</p>	<p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 13, rue des moulins 43000 Le Puy-en-Velay</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Electricité</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <p>I4</p> <p>Ligne aérienne 63 kV Blavozy - Yssingeaux</p>	<p>- loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, - loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), - loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, - décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), - décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.</p>		<p>R.T.E. Service Concertation Environnement Tiers 5, rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON Cedex 03</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL
-----II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

C - Canalisations

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
b) <u>Eaux et assainissement</u> Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement A5 Canalisation publique d'assainissement	Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Arrêté préfectoral n° 1D4-84-346 du 8 octobre 1984	

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

D - Communications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p><u>d) Réseau routier</u></p> <p>Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations</p> <p>CODE EL 11</p> <p>- Route nationale 88</p>	<p>Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière.</p>		<p>DREAL Auvergne Service Maîtrise d'Ouvrage</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</p> <p>CODE PT 1</p> <p>- Station de Saint-Germain-Pra Long (n° 0430130021)</p>	<p>- Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, - Article L. 5113-1 du code de la défense, - Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, - Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.</p>	<p>Décret du 24 septembre 1979</p>	<p>TDF</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

IV- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

B - Sécurité publique

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes résultant des Plans d'Exposition aux Risques naturels prévisibles</p> <p>CODE PM 1</p> <p>- Plan de prévention du risque d'inondation de la Sumène</p> <p>- Plan de prévention des risques lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>- articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement ;</p> <p>- Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles;</p> <p>- articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement.</p>	<p>Arrêté préfectoral DIPE n° B3-2010-183 du 28 octobre 1983</p> <p>Arrêté préfectoral DIPPAL n° 2014-136 du 30 septembre 2014</p>	<p>D.D.T/ S.A.T.U.R.N</p> <p>Bureau Prévention des Risques Naturels</p> <p>13, rue des Moulins</p> <p>CS 60350</p> <p>43009 le Puy-en-Velay.</p>